



# Assemblée générale

Soixante-dixième session

**41<sup>e</sup>** séance plénière

Mardi 27 octobre 2015, à 15 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Lykketoft..... (Danemark)

*En l'absence du Président, M. González Franco (Paraguay), Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 5.

## Point 42 de l'ordre du jour (suite)

### Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

#### Rapport du Secrétaire général (A/70/120)

**Le Président par intérim (parle en espagnol) :**  
Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de vote sur la résolution 70/5, adoptée à la 40<sup>e</sup> séance, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M<sup>me</sup> Miguel** (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Saint-Vincent-et-les Grenadines souscrit sans réserve aux déclarations faites aujourd'hui au nom de la Communauté des Caraïbes, du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77 et de la Chine (voir A/70/PV.40).

C'est donc avec un grand enthousiasme que le Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines a accueilli la décision annoncée le 17 décembre 2014 par le Président des États-Unis Barack Obama de prendre des mesures significatives en vue de la normalisation des relations entre les États-Unis d'Amérique et la

République de Cuba. Les mesures prises à ce jour remportent toutes l'adhésion du Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines, néanmoins le blocus économique, commercial et financier reste intact.

Ma délégation prend la parole aujourd'hui pour réitérer que le blocus économique, commercial et financier a constitué et continue de constituer une violation du droit international. Il contrevient aux buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. Le Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines redit sa profonde conviction du fait que la poursuite de ce blocus constitue une violation flagrante, massive et systématique des droits de tout un peuple. En outre, le blocus contre Cuba n'est pas simplement une affaire bilatérale entre Cuba et les États-Unis : en raison de sa nature extraterritoriale, il porte atteinte aux droits souverains de nombreux autres États.

Tandis que des nations et des institutions bien plus riches ont observé de loin les luttes que nous menons pour réaliser le développement et n'ont offert que des solutions douteuses et des platitudes, le peuple cubain s'est donné corps et âme et d'une façon qui a profondément touché le cœur de la population saint-vincentaise et grenadine. L'appui, la solidarité et l'esprit de coopération dont il a fait preuve à notre égard n'a pas de prix, et nous ne saurons jamais assez lui dire notre gratitude.

Le Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines estime que ce blocus, outre qu'il est illégal, est moralement injustifiable. Comme Thomas Paine l'a

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

15-33603(F)



Document adapté

Merci de recycler



écrit dans l'introduction de son célèbre essai intitulé « Le sens commun » :

« Lorsqu'on est accoutumé depuis longtemps à ne pas regarder une chose comme injuste, elle acquiert une apparence superficielle de vérité, et de tous côtés s'élève un cri en faveur de l'habitude; mais bientôt ce tumulte cesse. Le temps fait plus de prosélytes que la raison. ».

C'est ce qui se produit concernant ce blocus. Aux quatre coins des États-Unis des citoyens se joignent à la communauté internationale pour dire d'une voix de plus en plus forte leur opposition au blocus et réclamer la levée des sanctions unilatérales. Par exemple, la communauté américano-cubaine du comté de Miami-Dade concentre le plus grand nombre de Cubains en dehors de Cuba. L'importance de cette communauté pour les élections locales et nationales est souvent mise en relief lors des cycles électoraux, et ses membres sont souvent salués, ou critiqués, pour le contrôle qu'ils exercent sur la politique des États-Unis envers Cuba. En 2014, un sondage mené auprès de cette communauté par l'Université internationale de Floride a révélé que 57% des électeurs voteraient pour un candidat prêt à remplacer le blocus par une politique en faveur des entrepreneurs indépendants. Dans ce même sondage, 81% des électeurs ont déclaré qu'ils voteraient probablement pour un candidat prêt à remplacer le blocus par une politique en faveur des droits de l'homme. Quelles qu'aient été les questions posées dans ce sondage, la conclusion manifeste souligne la nécessité de lever le blocus.

L'opposition à cette politique inhumaine est désormais presque universelle. Les paroles émouvantes et pleines d'inspiration prononcées par le Président des États-Unis, M. Barack Obama lors de sa première allocution à l'Assemblée générale en 2009 ont gardé toute leur pertinence :

« Le choix nous appartient. On pourra se souvenir de nous comme d'une génération qui a décidé de transposer les débats du XX<sup>e</sup> siècle dans le XXI<sup>e</sup> siècle, de remettre les choix difficiles au lendemain, de refuser de se tourner vers l'avenir et qui a été incapable de suivre le rythme parce que nous avons décidé de nous définir par ce à quoi nous nous opposons plutôt que par ce que nous appuyons. Ou nous pouvons être une génération qui choisit de voir que le calme vient après la tempête et qui œuvre ensemble pour servir l'intérêt commun de l'humanité et qui,

enfin, donne un sens à la promesse consacrée dans le nom même de cette institution : les Nations Unies. » (A/64/PV.3, p.12)

Reléguons au passé les arguments du XX<sup>e</sup> siècle. Renonçons à toute action unilatérale illégale. Tournons-nous plutôt vers l'avenir, tenons compte des réalités actuelles et répondons aux demandes insistantes et constantes de la communauté internationale. La résolution 70/5 n'est pas simplement un rituel annuel de l'Organisation des Nations Unies. C'est une question de vie ou de mort pour quelque 12 millions de Cubains. C'est pourquoi le Gouvernement de Saint-Vincent-et les Grenadines a voté pour cette résolution. Toutefois, nous croyons au changement et espérons que nous n'aurons pas à nous réunir ici l'année prochaine pour procéder encore une fois à un vote sur ce texte.

**M. Mohamed** (Soudan) (*parle en arabe*) : Je souhaite d'emblée souhaiter la bienvenue au Ministre des relations extérieures de la République de Cuba, M. Bruno Rodríguez Parrilla.

La délégation soudanaise s'associe aux déclarations faites par les représentants de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés, de la Sierra Leone au nom du Groupe des États d'Afrique, de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et du Koweït au nom de l'Organisation de la coopération islamique (voir A/70/PV.40).

La délégation soudanaise souhaite clarifier sa position après le vote sur la résolution 70/5, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Nous avons voté pour la résolution 70/5, sur la base de notre conviction que l'embargo imposé à Cuba doit s'achever et que l'Assemblée générale doit parler d'une seule voix pour condamner toutes les sanctions coercitives unilatérales qui sont contraires au droit international, aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et à la liberté du commerce et de la navigation.

Il y a quelques semaines, nous avons adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), dont le paragraphe 30 demande

« instamment aux États de s'abstenir d'adopter et d'appliquer des mesures économiques, financières ou commerciales unilatérales dérogeant au droit international ou à la Charte des Nations Unies et qui font obstacle à la pleine réalisation

du développement économique et social, en particulier dans les pays en développement ».

Ceci indique clairement le caractère illégal des politiques imposées depuis 55 ans par les États-Unis d'Amérique au peuple cubain. L'imposition de mesures coercitives contre un peuple, en vue d'influencer leurs choix nationaux et leur liberté en ce qui concerne leurs régimes politique, économique et social, est totalement illégale et non démocratique.

L'Assemblée générale a toujours rejeté les mesures coercitives unilatérales qui ont des effets néfastes sur le développement socioéconomique, notamment dans les pays en développement. C'est ce qu'indique clairement le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288, annexe). La même position a été réaffirmée lors des précédents sommets et des réunions ministérielles du Groupe des 77 et de la Chine et du Mouvement des pays non alignés. Dans ce contexte, nous nous félicitons de ce que le rétablissement de relations diplomatiques et politiques entre Cuba et les États-Unis d'Amérique et la radiation de Cuba de la liste des pays qui soutiennent le terrorisme. C'est une très bonne chose. Nous espérons que d'autres mesures positives aboutiront à la levée totale de l'embargo.

Depuis 1997, notre pays et notre peuple subissent le joug d'un embargo unilatéral imposé par les États-Unis, qui est totalement injuste et est renouvelé chaque année. Il a des incidences négatives sur tous les aspects de la vie, car il limite les transactions bancaires, les échanges commerciaux et les possibilités de coopération avec d'autres États, et freine notre réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Notre solidarité avec le peuple et le Gouvernement cubains est donc le reflet de notre rejet de principe de cette politique agressive, et de la profonde compassion que nous éprouvons pour les souffrances de ce peuple soumis à un blocus qui a eu pour effet de le priver d'une éducation de qualité, de soins de santé et d'une coopération internationale. Il ne fait aucun doute que les pauvres en sont les principales victimes. Nous nous félicitons de la position du Conseil des droits de l'homme à Genève qui a nommé un Rapporteur spécial sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme. Nous prions instamment l'Assemblée générale d'accorder son plein appui au Rapporteur spécial.

Enfin, ma délégation exprime sa solidarité avec Cuba. Nous soulignons qu'il importe que tous les États Membres, en particulier les pays en développement,

fassent montre de leur solidarité en rejetant les sanctions et les mesures unilatérales illégales imposées aux pays en développement. La délégation soudanaise demande qu'il soit mis fin au blocus et aux sanctions imposés à Cuba, à notre pays et à tous les autres États et les peuples victimes des mêmes politiques.

**M. Phansourivong** (République démocratique populaire Lao) (*parle en anglais*) : La République démocratique populaire Lao s'associe aux déclarations faites par les représentants de la République islamique d'Iran., de la République d'Afrique du Sud et de la Malaisie au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des 77 et de la Chine et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, respectivement (voir A/70/PV.40).

En cette ère d'interdépendance, la coopération et l'engagement sont des facteurs essentiels de la coexistence pacifique et de l'intérêt mutuel. C'est pourquoi la République démocratique populaire Lao se félicite du rétablissement des relations diplomatiques entre la République de Cuba et les États-Unis d'Amérique, ce qui a ouvert un nouveau chapitre dans les relations entre ces deux pays, qui étaient au point mort depuis des décennies. Par ailleurs, nous sommes préoccupés par la persistance du blocus économique, commercial et financier unilatéral imposé à Cuba.

Tout en exprimant sa préoccupation face au blocus imposé à Cuba, la République démocratique populaire lao exprime l'espoir que le récent rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays, première étape concrète vers une véritable normalisation des relations entre les deux pays, conduira à la levée rapide dudit embargo. La République démocratique populaire lao estime qu'une telle mesure profitera aux deux pays, car elle créera un environnement propice à la poursuite du dialogue et de la coopération, ce qui contribuera également à l'amélioration du bien-être du peuple cubain et de son gouvernement et permettra à Cuba d'avoir des échanges commerciaux et économiques avec les pays du monde entier, y compris les États-Unis d'Amérique.

**M<sup>me</sup> Velichko** (Biélorus) (*parle en anglais*) : Le Biélorus s'associe à la déclaration qui a été faite au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/70/PV.40).

Le Biélorus a systématiquement condamné le recours à des mesures coercitives unilatérales pour exercer une pression politique et économique sur des États souverains, considérant ces mesures comme contraires aux principes fondamentaux du droit

international énoncés dans la Charte des Nations Unies et à la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies, adoptée en 1970.

En 2015 a été créé au sein de l'ONU le poste de rapporteur spécial sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme, ce qui atteste du caractère urgent de l'examen de cette question et de la nécessité de revoir, en vue de leur annulation à terme, les pratiques néfastes que représentent les mesures coercitives unilatérales. Il n'existe pas de bonne mesure coercitive décidée à titre unilatéral. Les mesures de cet ordre correspondent toujours aux ambitions politiques des pays qui les adoptent et jamais aux intérêts de ceux qui en pâtissent.

Le blocus financier et économique infligé à Cuba par les États-Unis d'Amérique a créé des obstacles artificiels au commerce, inhibe le développement de l'économie cubaine et, depuis de nombreuses années, porte atteinte aux droits et aux intérêts légitimes du peuple cubain. Le Bélarus estime que tout État a le droit inaliénable de définir son propre modèle de développement. Toute tentative de modification par certains États du régime politique d'autres États par des moyens de pression militaires, politiques, économiques ou autres, est inadmissible et contraire à l'effet recherché.

À cet égard, le Bélarus demande la levée rapide du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis. La levée complète des sanctions pourrait être l'une des clefs de la normalisation des relations bilatérales entre les États-Unis et Cuba. La nécessité de mettre un terme aux mesures coercitives unilatérales est soulignée dans le document final du Sommet de septembre 2015 sur le développement durable, adopté à l'unanimité par les États Membres de l'ONU. Aussi le moment est-il peut-être venu de prendre les mesures qui s'imposent pour mettre en œuvre ce document final, notamment en mettant fin à l'application de ce type de mesures.

**M. Aldahhak** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à saluer la présence du Ministre des relations extérieures de Cuba, M. Bruno Rodríguez Parrilla, auquel je réaffirme le plein soutien de mon pays, comme au Gouvernement cubain et à ses administrés, face au blocus injuste que leur ont imposé les gouvernements successifs des États-Unis d'Amérique durant de nombreuses décennies.

Ma délégation souscrit à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés et à la déclaration faite par le représentant de l'Afrique du Sud au nom des pays du Groupe des 77 et de la Chine (voir A/70/PV.40).

Le blocus imposé à Cuba depuis de nombreuses décennies a créé un précédent inadmissible dans les relations entre États, contraire au droit international, et exposé le peuple cubain, de manière absurde et inutile, à différents types de préjudices économiques, sociaux et politiques qui ont encore accru sa souffrance. Il a ainsi mis les États-Unis d'Amérique en confrontation directe avec le reste de l'opinion internationale, qui dénonce unanimement le blocus imposé à Cuba, lequel a engendré à ce jour des pertes matérielles se chiffrant à plus de 121 milliards de dollars des États-Unis.

Pour la vingt-quatrième année consécutive, l'Assemblée générale se réunit pour réaffirmer, à une majorité écrasante de ses membres, le caractère illégal du blocus inhumain imposé à Cuba et à son peuple par les administrations américaines successives, qui est contraire à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international, à commencer par les principes d'égalité souveraine des États et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures, ainsi qu'aux instruments internationaux des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et aux règles du commerce international et du développement.

Si nous nous félicitons des changements qui se font jour dans la politique américaine vis-à-vis de Cuba, de la reprise des relations diplomatiques entre les deux pays et du fait que le Président des États-Unis a reconnu que le blocus était dépassé et devait être levé, nous renouvelons notre appel à la levée du blocus qu'imposent les États-Unis d'Amérique à Cuba depuis 1959 et qui est toujours en vigueur à ce jour, en dépit des appels réitérés de l'Organisation des Nations Unies et de ses États Membres, des organisations régionales et des institutions spécialisées.

Le vote, aujourd'hui, de 191 pays pour la résolution 70/5 confirme encore une fois le consensus qui existe entre les États Membres autour de l'illégalité du blocus imposé à Cuba et de la nécessité d'y mettre fin immédiatement. Le vote de la délégation israélienne, contre cette résolution, prouve encore une fois le peu de respect de la Puissance occupante israélienne pour le droit international, la Charte des Nations Unies et les résolutions internationales contraignantes.

La République arabe syrienne affirme que les mesures coercitives unilatérales imposées par les États-Unis et l'Union européenne représentent une violation flagrante des principes du droit international et un instrument de domination sur les autres pays et peuples et un moyen de coercition et de contrainte politique et économique. Ces mesures, qui visent à affaiblir les États Membres, à influencer sur l'indépendance de leurs choix politiques nationaux et à s'ingérer dans leurs affaires intérieures, sont emblématiques de la politique de punition collective menée par les pays qui les imposent. Nous nous souvenons tous des résultats dévastateurs qu'a provoqués le blocus jadis imposé à l'Iraq et à la Libye, et notamment de ses conséquences désastreuses pour les civils des deux pays.

La République arabe syrienne réaffirme sa condamnation des mesures coercitives prises par les États-Unis et l'Union européenne contre le peuple syrien, et souligne les conséquences négatives de ces mesures unilatérales illégitimes, qui empêchent les Syriens de subvenir à leurs besoins s'agissant de biens de première nécessité tels que la nourriture, les médicaments et le matériel médical, le carburant et le matériel agricole, ou les moyens de transport aérien et accessoires destinés aux avions civils, les produits d'entretien et le matériel de communication, notamment. Ces mesures représentent en conséquence des violations massives des droits fondamentaux de la population syrienne et causent de lourds dommages à l'économie syrienne. Alors que l'hiver arrive, des millions de Syriens se voient dans l'incapacité de se procurer le combustible dont ils ont besoin pour se chauffer, en raison de ces mesures coercitives, imposées par ceux-là même qui se prétendent soucieux du bien-être du peuple syrien.

Nous rappelons à cet égard que l'imposition unilatérale par certains États de mesures coercitives constitue une violation des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, et notamment de la résolution 68/200, intitulée « Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement », ainsi que de la résolution 69/180, intitulée « Droits de l'homme et mesures coercitives unilatérales », dans lesquelles l'Assemblée générale réitère sa condamnation et sa dénonciation des mesures économiques coercitives prises à titre unilatéral, qui portent atteinte au plein exercice des droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et d'autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

L'Assemblée générale est invitée à prendre les mesures qui s'imposent pour mettre un terme à la politique de blocus et aux mesures coercitives unilatérales hostiles et injustes mises en place par certains États Membres de l'Organisation. Ces politiques sont contraires au droit international, ce sont des politiques d'agression, et qui violent les dispositions de la Charte des Nations Unies. En conséquence, ma délégation espère que prendront fin ce blocus et ces mesures coercitives unilatérales imposés à Cuba, sous toutes leurs formes, et les mesures qui sont imposées, également, à un grand nombre de nos États Membres, dont mon pays, la Syrie.

Nous espérons que le vote de la communauté internationale, tel qu'exprimé par l'Assemblée générale des Nations Unies et d'autres organisations et organismes internationaux, sera respecté par les États-Unis, et que le pouvoir législatif des États-Unis saura se conformer aux règles du droit international. Sur la base de ce qui précède, la Syrie a voté pour la résolution 70/5.

**M. Jaime Calderón** (El Salvador) : Nous souhaitons la bienvenue au Ministre cubain des relations extérieures, S. E. M. Bruno Rodríguez Parrilla, qui est présent aujourd'hui à nos côtés.

El Salvador s'associe à la déclaration faite par l'Équateur au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et à la déclaration faite par l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine (voir A/70/PV.40).

Je voudrais faire la déclaration suivante, suite au vote de mon pays pour la résolution 70/5, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

Le Gouvernement d'El Salvador, respectueux des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, souligne que ceux-ci sont toujours valables et doivent être respectés par tous les États Membres, notamment dans les processus de changement que nous avons engagés. Actuellement, nous, les membres de la communauté internationale, sommes les témoins et les artisans de grandes transformations. Nous vivons un moment décisif dans le cadre d'une nouvelle génération de possibilités comme de défis mondiaux, tandis qu'a été défini un nouveau paradigme de développement, de coopération et de solidarité entre les peuples du monde à l'occasion de la célébration du soixante-dixième anniversaire de la création de cette organisation

internationale, et que nous sommes entrés dans une nouvelle phase liée à l'avenir de l'humanité avec l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1).

Dans ce contexte, mon pays se félicite de la mesure importante prise par le Président de Cuba, M. Raul Castro, et le Président des États-Unis d'Amérique, M. Barack Obama, en vue d'ouvrir un nouveau chapitre de l'histoire par le rétablissement des relations diplomatiques entre leurs pays, et nous croyons pertinent de citer les paroles prononcées par le Président Obama dans une conférence de presse :

« Nous ne pouvons continuer de faire la même chose que ce que nous avons fait depuis 50 ans et espérer un résultat différent. »

Cette déclaration marque l'ouverture d'une nouvelle voie dans la relation entre les deux pays et à l'égard du blocus qui fait tant de tort au peuple cubain. Comme l'a indiqué le Ministre des affaires étrangères d'El Salvador, dans le dernier débat général :

« [...] il convient également de mentionner le processus de détente qui s'est fait jour entre Cuba et les États-Unis, lequel a eu des répercussions positives non seulement sur les relations entre les deux pays, mais également sur l'ensemble du continent. El Salvador se félicite du rétablissement des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis et espère que, dans ce climat favorable, la volonté exprimée de lever l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba deviendra une réalité dans les meilleurs délais. » (A/70/PV.28, p. 3)

Bien que les règlements édictés par les départements américains du Trésor et du commerce, le 15 janvier 2015, constituent d'ores et déjà un pas dans la bonne direction, et hormis des aspects tels que la réouverture des ambassades, les voyages et échanges de visites entre délégations, le fonctionnement d'une commission bilatérale, les voyages à Cuba, les télécommunications et les envois de fonds, ces mesures sont limitées et ne modifient que certains des aspects du blocus. Pendant ce temps, le blocus économique perdure, et des mesures telles que l'imposition de 42 lourdes amendes s'élevant à des millions à l'encontre d'entités des États-Unis et d'entités étrangères ayant maintenu des transactions financières avec Cuba engendrent d'importantes pertes économiques et commerciales tant pour le Gouvernement cubain que pour ces sociétés, et,

par voie de conséquence, un préjudice économique pour le peuple cubain.

En vertu de ce qui précède, El Salvador appelle à mettre fin à l'embargo économique, commercial et financier qui continue d'être imposé à Cuba, car, outre qu'il est injuste et illégal, il ne bénéficie pas du soutien de la communauté internationale. Dans ce contexte, El Salvador réitère l'importance du respect des dispositions de la résolution 47/19 adoptée le 24 novembre 1992 et de toutes les résolutions adoptées par la suite, année après année, par l'Assemblée générale jusqu'à aujourd'hui, dans lesquelles est soulignée la nécessité de mettre fin au blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

El Salvador, pays soucieux de travailler à la coexistence pacifique entre les nations, appuie pleinement la résolution sur la nécessité de lever le blocus économique imposé à Cuba et a voté pour.

Enfin, nous tenons à souligner de nouveau les objectifs que notre peuple et notre gouvernement appellent de leurs vœux : la levée unilatérale par le Gouvernement des États-Unis du blocus qu'il impose; la poursuite du dialogue entre Cuba et les États-Unis; et enfin la possibilité que, après tant d'années, les pays des Amériques s'assoient tous à la même table, sans exclusives.

**M. Mangisi** (Tonga) (*parle en anglais*) : Nous voudrions tout d'abord saluer la présence ici du Ministre cubain des relations extérieures.

Je prends la parole pour expliquer la position de ma délégation sur la résolution 70/5 qui vient d'être adoptée par la majorité écrasante des États Membres. La question revêt une telle importance pour ma délégation que nous avons décidé pour la première fois de prendre la parole et de nous exprimer sur cette question, outre l'appui effectif que nous avons apporté dans les années précédentes en votant pour ces textes.

Après plus de deux décennies d'examen de ce point de l'ordre du jour à l'Assemblée générale, la résolution adoptée tout à l'heure traduit d'importants changements dans la situation bilatérale entre Cuba et les États-Unis. Nous nous joignons à ceux qui se sont félicités du rétablissement des relations diplomatiques entre ces pays, et des mesures qui ont été prises en vue de modifier l'embargo dans le bon sens. Ces premières mesures positives dans le sens d'une normalisation des relations bilatérales n'ont jusqu'à présent pas permis, cependant, de lever le blocus, qui demeure actuellement en vigueur.

Au fil des décennies, l'embargo a provoqué d'importants dommages économiques se montant à des milliards de dollars, et entraîné des souffrances incommensurables au sein de la population cubaine, sans parler des difficultés que nos propres ressortissants eux-mêmes connaissent lorsqu'ils sont jeunes étudiants à l'université à Cuba, en raison des effets néfastes actuels de l'embargo. Ce régime de sanctions unilatérales, le plus long jamais appliqué à un pays, inhibe injustement le développement économique et social du peuple cubain. De plus, cet embargo est contraire aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. Nous nous joignons par conséquent à ceux qui appellent à mettre fin à l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Enfin, le Royaume des Tonga souscrit pleinement aux buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et reconnus en droit international, en particulier les principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures, ainsi que de liberté du commerce international, et, bien sûr, de la navigation. C'est pourquoi nous avons voté pour la résolution 70/5 afin de soutenir le droit du peuple cubain d'exercer pleinement sa liberté dans le cadre de son développement économique et social.

**M. Silwamba (Zambie) (*parle en anglais*) :** La Zambie s'associe aux déclarations faites respectivement par les représentants de la Sierra Leone au nom du Groupe des États d'Afrique, de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/70/PV.40).

Ma délégation se félicite de la présence à la présente séance du Ministre cubain des relations extérieures, S. E. M. Bruno Rodríguez Parrilla.

Ma délégation prend note du rapport du Secrétaire général (A/70/120) et des vues qui y sont exprimées. En tant que nation, nous avons fait chœur avec ceux qui appuyaient Cuba en votant et en prenant la parole, depuis plus de deux décennies que l'Assemblée générale examine ce point de l'ordre du jour, en faveur de semblables résolutions. Aujourd'hui, nous avons réaffirmé de nouveau notre plein appui à ce texte en votant pour la résolution 70/5.

La Zambie reste grandement préoccupée, après plus de 53 années d'embargo et 23 résolutions consécutives de l'Assemblée générale, par le fait que les

sanctions sont toujours en vigueur. La préoccupation de la Zambie porte notamment sur le fait que de nombreuses lois et règles existent toujours à cet égard. Leurs effets, souvent de nature extraterritoriale, portent donc fréquemment atteinte à la souveraineté d'États tiers, ainsi qu'aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes relevant de leur juridiction. Cuba continue d'être limitée dans sa capacité de mobiliser les fonds nécessaires à son développement sur les marchés internationaux du fait des sévères restrictions qui lui sont imposées.

Nous n'oublions pas ce qui se passe sur le terrain, et nous nous félicitons de l'avancée diplomatique qui s'est traduit par l'amélioration des relations entre les États-Unis d'Amérique et Cuba. La Zambie salue la décision du Président cubain, S. E. M. Raul Castro, et du Président des États-Unis d'Amérique, S. E. M. Barack Obama, de rétablir les relations diplomatiques en décembre 2014. En outre, la Zambie se félicite des mesures prises ultérieurement par les États-Unis, notamment la décision du 16 janvier visant à amender la Loi sur le contrôle des avoirs cubains et la Loi sur l'administration des exportations. La Zambie se félicite aussi que les États-Unis aient décidé de prendre des mesures pour radier Cuba de la liste des pays qui soutiennent le terrorisme, comme cela a été annoncé le 14 avril.

C'est sur la base de tout ce qui précède que ma délégation estime qu'une nouvelle ère s'annonce et que la normalisation des relations entre les États-Unis et Cuba se profile à l'horizon. Nous devons appuyer les efforts en cours afin que la dynamique créée jusqu'à présent ne faiblisse pas. Il ne faut permettre à personne de ruiner la dynamique déjà créée. Nous savons que les sanctions imposées unilatéralement à Cuba sont encore en vigueur. Le peuple de ce grand pays continue de pâtir des effets du blocus économique, commercial et financier imposé à son pays. Le droit de définir son propre modèle de développement a été sévèrement limité, et l'accès à la technologie et au savoir-faire international dans des secteurs cruciaux – comme la finance, la technologie, l'éducation et la santé, entre autres – a été grandement entravé.

En conclusion, ma délégation tient à assurer de nouveau le peuple cubain de la solidarité continue de la Zambie sur ce sujet. Nous félicitons également le Gouvernement des États-Unis d'Amérique des mesures positives prises dans un passé récent. Nous appuierons tous les efforts visant à rétablir les relations entre les deux pays, et c'est pourquoi nous continuons

d'appuyer l'appel des Nations Unies à la levée du blocus économique imposé à Cuba.

**M. Amihai Bivas** (Israël) (*parle en anglais*) : Je voudrais juste dire qu'Israël suit avec grand intérêt le rétablissement des relations diplomatiques entre les États-Unis d'Amérique et Cuba, et préciser que notre vote est l'expression de notre relation privilégiée avec les États-Unis.

**M. Percaya** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à relever et à saluer la présence du Ministre cubain des relations extérieures, M. Bruno Rodríguez Parrilla, en cette très importante occasion.

La délégation indonésienne s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Afrique du Sud, de la Malaisie et de la République islamique d'Iran respectivement au nom du Groupe des 77 et de la Chine, de l'Association des nations de l'Asie du Sud-est et du Mouvement des pays non alignés (voir A/70/PV.40).

Fidèle à son histoire et à son identité nationale, l'Indonésie est un pays attaché à la paix, à la justice et à l'égalité. C'est pour cela que l'Indonésie tient, du haut de cette tribune, à exprimer de nouveau son appui indéfectible à la levée du blocus imposé à Cuba. Nous devons sans retard avoir raison de ce vestige d'un temps révolu, qui n'a plus aucune raison d'être en ce nouveau millénaire que nous sommes en train de façonner ensemble. Je citerai quatre bonnes raisons de mettre fin à ce blocus.

Premièrement, il va à l'encontre des principes mêmes d'égalité souveraine de tous les États Membres, de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États, tels que consacrés dans la Charte des Nations Unies. La Charte stipule clairement que les États Membres doivent s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État. Continuer d'imposer un blocus économique, commercial et financier à Cuba est une violation claire de la Charte. Tous les États Membres sont égaux. Nul n'est au-dessus des autres, puisque tous sont liés par les principes de relations amicales entre nations. Ici, à l'ONU, le dialogue a toujours été la norme mise en avant par tout pays civilisé pour le règlement des différends. Ce dont nous avons besoin, c'est de coopération, non de confrontation.

Deuxièmement, le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba a provoqué d'importantes difficultés économiques et sociales qui

ne sont guère justifiables du point de vue humanitaire. Il est, depuis des années, à l'origine de privations pour le peuple cubain, en particulier pour des catégories vulnérables comme les enfants, les femmes et les personnes âgées. C'est là un lourd fardeau pour un pays en développement, dont le peuple aurait grandement à bénéficier de la bonne foi des pays développés. Nous avons également examiné un programme aux visées ambitieuses visant à éliminer la pauvreté grâce à un ensemble de mesures de développement inclusif pour l'après-2015. Il ne sera inclusif que si l'on permet aux plus vulnérables, notamment le peuple cubain, de prendre pleinement part au processus et de bénéficier des avantages du développement sans contraintes étrangères.

Troisièmement, les sanctions constituent une politique contreproductive qui a empêché Cuba et d'autres pays, notamment ceux qui maintiennent des relations économiques et commerciales avec Cuba, de bénéficier de débouchés économiques. Dans ce processus, il a été porté atteinte à la souveraineté d'autres États et à leur juridiction nationale. Cuba n'est pas la seule victime. Nous, les pays en développement, partenaires commerciaux et investisseurs financiers, sommes aussi victimes de ce blocus injuste.

Quatrièmement, notre expérience régionale en Asie du Sud-Est nous a énormément convaincus que l'engagement fera mieux que l'isolement s'agissant de promouvoir les nobles causes auxquelles tous les États Membres de l'ONU souscrivent. Le moment est venu pour que les relations entre les parties impliquées soient transformées grâce à un engagement constructif. Cuba doit pouvoir exercer son droit de se développer et de croître, sans être entravée par des restrictions sur ses activités commerciales et autres.

S'il est vrai que certains progrès de taille se sont été produits dernièrement, tels que l'assouplissement des restrictions imposées aux voyages à destination de Cuba et la suppression des obstacles au transfert de fonds, l'objectif privilégié reste la levée totale du blocus. L'Indonésie demande instamment aux États qui appliquent des lois ou des mesures dont le caractère extraterritorial porte atteinte à la souveraineté d'autres États, aux intérêts légitimes de leurs ressortissants ou d'autres personnes relevant de leur juridiction et à la liberté de commerce et de navigation, d'y renoncer.

Compte tenu de toutes les considérations précitées, l'Indonésie continue d'appuyer cette résolution



et réitère son appel à la levée immédiate de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Enfin, notre message est simple; notre message est clair : cet embargo doit prendre fin, et prendre fin maintenant.

**M. Lucas** (Angola) (*parle en anglais*) : Je tiens pour commencer à souhaiter une chaleureuse bienvenue au Ministre des relations extérieures de Cuba, M. Bruno Rodríguez Parrilla.

La République d'Angola a voté pour la résolution 70/5 sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Dans le cadre de la présente explication de vote, l'Angola s'associe aux déclarations faites par le représentant de la Sierra Leone au nom du Groupe des États d'Afrique, par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine (voir A/70/PV.40).

L'Angola a suivi de près le processus qui a conduit au rétablissement des relations diplomatiques entre les États-Unis et Cuba, dont nous nous félicitons particulièrement. Néanmoins, malgré l'acte historique de justice du Président Obama, qui a informé le Congrès des États-Unis de sa décision de radier Cuba de la liste des États parrainant le terrorisme, cela ne signifie pas encore que les interdictions et restrictions imposées par les lois et règlements relatifs au blocus imposé à Cuba aient été levées.

À cet égard, l'Angola réaffirme qu'il est nécessaire de mettre fin sans tarder au blocus économique, financier et commercial imposé à Cuba, qui porte atteinte au droit au développement du peuple cubain et enfreint les principes et règles du droit international. Ce blocus constitue également une violation des droits du peuple cubain, des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies ainsi que des règles du libre-échange.

L'Angola se félicite que le Président Barack Obama ait exprimé sa volonté d'œuvrer à la levée du blocus imposé à Cuba et encourage les deux parties à s'efforcer de parvenir dans les meilleurs délais à la pleine normalisation de leurs relations, y compris leurs relations économiques. Le blocus imposé à Cuba est une mesure unilatérale qui constitue le régime de sanctions le plus injuste, le plus sévère et le plus long jamais imposé.

D'après le rapport présenté par Cuba à l'Assemblée générale (voir A/70/120), les pertes économiques subies par le peuple cubain sont chiffrées, aux prix courants, à plus de 121 millions de dollars. L'Angola regrette qu'aucun projet de loi visant à supprimer au moins certaines des mesures les plus notables imposées par le blocus n'ait encore été approuvé par le Congrès américain. Au contraire, une dizaine de mesures législatives ont été présentées au Congrès dans le but de renforcer des aspects essentiels de la politique de blocus, empêchant ainsi le Président Obama de prendre de nouvelles mesures ou d'appliquer les mesures déjà adoptées.

Ce blocus porte atteinte au bien-être matériel, psychologique et spirituel du peuple cubain et en entrave gravement le développement économique, culturel et social, notamment par les répercussions négatives majeures qu'il a sur des secteurs essentiels comme la santé, l'éducation, l'alimentation et la nutrition. Il s'agit d'une mesure illégale et injuste.

L'Angola note avec préoccupation que ce blocus, de nature extraterritoriale, se poursuit, notamment dans les secteurs bancaire et financier. Il est regrettable que les États-Unis campent sur leurs positions malgré les progrès tangibles accomplis par Cuba dans plusieurs domaines, dans lesquels Cuba a d'ailleurs aidé de nombreux pays dans le besoin. À titre d'illustration récente de la solidarité de Cuba, citons la précieuse contribution qu'elle a apportée à l'effort mondial de lutte contre l'épidémie d'Ebola qui frappait la région de l'Afrique de l'Ouest, où elle a dépêché plusieurs centaines de professionnels de la santé, qui ont obtenu des résultats remarquables, dans la lutte pour l'élimination de cette maladie.

L'Angola salue et encourage une fois encore les efforts déployés par le Secrétaire général pour mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé depuis plus d'un demi-siècle à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Nous appelons donc la communauté internationale à intensifier ses efforts afin de promouvoir un dialogue constructif et transparent entre les deux pays en vue de parvenir à un règlement définitif du problème.

Nous engageons également les États-Unis d'Amérique à se joindre à l'écrasante majorité des États Membres de l'ONU qui, par de nombreuses résolutions pertinentes, ne cessent d'appeler à la levée du blocus, afin de mettre en place des conditions propices à une

coopération fructueuse entre les deux pays et avec l'Amérique latine en général.

**M. Shava** (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : Je tiens à saluer la présence parmi nous aujourd'hui du Ministre des relations extérieures de Cuba. Je le remercie de sa déclaration éloquente sur le dialogue diplomatique en cours entre son pays et les États-Unis d'Amérique.

Le Zimbabwe s'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine, par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant de la Sierra Leone au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/70/PV.40).

Je voudrais faire quelques observations à titre national.

Ces 22 dernières années, l'Assemblée n'a cessé de condamner la poursuite du blocus économique, commercial et financier imposé de manière unilatérale au peuple et à la République de Cuba par les États-Unis d'Amérique et de s'y opposer. L'Assemblée n'a cessé d'exiger la levée sans conditions du blocus imposé à la République de Cuba qui a causé des souffrances humaines et des dommages économiques considérables au peuple cubain. Nous estimons qu'il est indéfendable et injustifié de le maintenir.

Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba représente le principal obstacle de taille au développement commercial et économique de ce pays. Le Zimbabwe partage l'avis de la grande majorité des membres de l'Assemblée, à savoir que ce blocus constitue une violation flagrante des normes fondamentales du droit international et qu'il est contraire aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies ainsi qu'aux normes et principes qui régissent les relations pacifiques entre les États. Il porte également atteinte aux droits de l'homme des Cubains en compromettant leur accès à divers services sociaux.

Malgré le fardeau de l'embargo, Cuba a prouvé son attachement à la coopération au service du développement en aidant de nombreux pays dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'aide humanitaire, etc. Tout récemment, elle a contribué de manière importante à la lutte contre l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest.

Le Zimbabwe s'associe aux autres membres de l'Assemblée pour appeler à une levée immédiate et sans

conditions du blocus afin de permettre au peuple cubain de décider librement de son destin socioéconomique, à l'instar de tout autre État souverain. Il s'associe par ailleurs aux autres États Membres qui condamnent l'adoption et l'application de lois ayant un effet extraterritorial, ainsi que de toutes autres mesures économiques de coercition, notamment les sanctions unilatérales, qui prennent essentiellement pour cible des pays en développement qui tentent de réaffirmer leur souveraineté. Le Zimbabwe, qui est lui aussi victime de telles sanctions malveillantes, illégales et immorales, a pleinement conscience de leur impact et exhorte de ce fait les États Membres à s'abstenir d'adopter ou d'appliquer de telles lois ou mesures.

Tout en félicitant les États-Unis d'Amérique du rétablissement de relations diplomatiques normales avec la République de Cuba, et de l'assouplissement de certains aspects de l'embargo, le Zimbabwe est d'avis que la levée totale et immédiate du blocus est essentielle à la pleine normalisation des relations. Nous pensons que les deux pays en tireront des avantages mutuels sous forme de créations d'entreprises et de débouchés commerciaux.

Pour finir, le résultat du vote d'aujourd'hui sur la résolution 70/5 montre clairement que la communauté internationale est unanime dans son désir qu'il soit mis immédiatement fin au blocus commercial imposé à Cuba par les États-Unis. Dans l'attente de la levée du blocus et de la normalisation complète de leurs relations bilatérales, nous espérons qu'il s'agit là de la dernière fois que l'Assemblée doit examiner ce point de l'ordre du jour.

**M. Berridge** (Saint-Kitts-et-Nevis) (*parle en anglais*) : Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis tient à indiquer qu'il a appuyé l'adoption aujourd'hui de la résolution 70/5, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

Tout d'abord, Saint-Kitts-et-Nevis s'associe aux déclarations faites par les représentants de la République d'Afrique du Sud, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, de la Jamaïque, au nom de la Communauté des Caraïbes, et de l'Équateur, au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (voir A/70/PV.40).

Saint-Kitts-et-Nevis se félicite du rétablissement des relations diplomatiques entre la République de Cuba et les États-Unis. Il s'agit là d'un véritable moment

historique qui marque l'avènement d'une nouvelle ère dans les relations bilatérales entre les deux pays, et qui est de bon augure pour l'ensemble de l'hémisphère. Saint-Kitts-et-Nevis regrette toutefois que le blocus imposé à Cuba soit toujours en place et que de lourdes amendes soient imposées aux institutions financières et aux entités qui effectuent des transactions commerciales avec Cuba. Cette politique unilatérale a fait peser des difficultés injustes sur le peuple cubain et continue d'avoir des effets néfastes sur toute une gamme de secteurs de l'économie cubaine, tels que l'agriculture, la médecine, l'éducation, les sports, la culture, l'énergie, l'industrie minière, le tourisme et les transports. Elle entrave également le développement socioéconomique de Cuba.

Il est évident que, même avec le récent rapprochement entre les États-Unis et Cuba, le maintien du blocus économique, commercial et financier a des répercussions incalculables sur le développement de l'économie cubaine, au détriment de la population cubaine. Même si les Cubains ont dû se montrer créatifs afin de pallier les effets négatifs de l'embargo, les répercussions économiques sont réelles. Il leur a fallu rediriger ou dépenser des milliards de dollars pour se fournir auprès d'autres pays, accroissant ainsi la valeur transactionnelle des marchandises en question.

En dépit des difficultés rencontrées par le Gouvernement et le peuple cubains, nous avons eu la preuve de leur bonne volonté et de leur générosité sans faille à l'égard des pays frères de la région et au-delà. De fait, Cuba a su répondre présente en cas de besoin, mettant à disposition ses compétences et partageant ses maigres ressources pour aider l'humanité. Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis tient à faire officiellement part de sa gratitude pour l'appui que Cuba lui a fourni dans les domaines de l'enseignement supérieur, des sports, de la culture, de la médecine, des soins de santé et de l'agriculture.

Il est tout à fait regrettable que le Gouvernement et le peuple cubains pâtissent des mesures unilatérales imposées par les États-Unis depuis plus de quatre décennies. Nous nous associons au reste de la communauté internationale pour demander la levée immédiate du blocus imposé au peuple cubain, qui a des effets extrêmement délétères sur l'économie. Nous exhortons également les États-Unis à accélérer la mise en œuvre des mesures déjà prises en vue de normaliser formellement leurs relations avec Cuba. Ce faisant, les

pouvoirs en place libéreraient véritablement le vaste potentiel associé au commerce libre et équitable.

Il s'agit d'une période cruciale pour la communauté internationale. Au lendemain du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, et de l'engagement de nos dirigeants à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), qui marque un changement de paradigme en matière de développement et de coopération, nous demandons une nouvelle fois qu'il soit mis fin à cette mesure unilatérale qui va à l'encontre des efforts entrepris en ce sens. Le moment est donc venu de se débarrasser de ce vestige d'une époque révolue. Une fois cela accompli, nous sommes persuadés que les Cubains auront plus de chances d'atteindre les buts et objectifs fixés dans le cadre des trois dimensions du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

**M. Tin** (Myanmar) (*parle en anglais*) : Nous tenons tout d'abord à nous associer aux autres délégations pour saluer la présence du Ministre cubain des relations extérieures, M. Bruno Rodríguez Parrilla, à cette importante séance.

Ma délégation prend la parole afin d'expliquer sa position sur la résolution 70/5, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », qui a été adoptée aujourd'hui à l'écrasante majorité des États Membres.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Afrique du Sud, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, de la République islamique d'Iran, au nom du Mouvement des pays non alignés, et de la Malaisie au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/70/PV.40).

Le Myanmar a voté pour la résolution adoptée aujourd'hui afin de manifester une fois de plus sa ferme opposition à l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba. Depuis la toute première fois où ce texte a été présenté à l'Assemblée générale en 1992, un nombre croissant d'États Membres ont affiché leur ferme appui et leur solidarité à l'égard du Gouvernement et du peuple cubains en votant pour. Ma délégation se joint également à la communauté internationale pour appeler à la levée de l'embargo, qui inflige de lourdes pertes matérielles et économiques aux Cubains. Ayant connu une expérience similaire pendant des dizaines d'années, le Myanmar sait pleinement l'ampleur des

pertes et des souffrances que ces sanctions causent à la population. En définitive, elles sont contre-productives, puisqu'elles ne touchent que la population des pays concernés alors qu'elle n'y est pour rien.

En tant que membre du Mouvement des pays non alignés, le Myanmar adhère fermement à sa position de principe, qui est d'être opposé au recours aux sanctions économiques et commerciales unilatérales. Les sanctions sont en outre contraires aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, ainsi qu'à ceux du droit international et des relations de bon voisinage. Le Myanmar a toujours maintenu que les relations entre les membres de la communauté internationale devaient être ancrées dans le respect mutuel et que les différends devaient être réglés par le dialogue.

Le Myanmar se félicite des récentes mesures positives prises par les États-Unis et Cuba pour normaliser leurs relations bilatérales. Nous saluons également la réouverture récente de leur ambassade respective à Washington et à la Havane. Nous espérons que ces efforts aboutiront aussi rapidement que possible à la levée du blocus imposé à Cuba, car en plus de bénéficier aux peuples des deux pays, cela contribuerait également à la paix et à la prospérité de la région tout entière. C'est pourquoi le Myanmar a une nouvelle fois voté pour la résolution.

**M. Mac-Donald** (Suriname) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord saluer la présence ici, ce matin et cet après-midi, du Ministre cubain des relations extérieures, S. E. M. Bruno Rodríguez Parrilla, et le remercier de sa déclaration (voir A/70/PV.40).

D'emblée, le Suriname tient à s'associer aux déclarations qui ont été faites par les représentants de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et la Chine, de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés, du Koweït au nom de l'Organisation de la coopération islamique, de l'Équateur au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et de la Jamaïque au nom de la Communauté des Caraïbes (voir A/70/PV.40).

Dans son allocution à l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session, le Président de la République du Suriname, S. E. M. Desiré Delano Bouterse, tout en renouvelant la profonde inquiétude du Suriname face à la persistance du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, avait posé la question suivante : « Combien d'autres résolutions nous faudra-t-il encore adopter avant que justice soit faite à l'endroit du peuple

cubain? » (A/66/PV.16, p. 23). Le mois dernier, notre ministre des affaires étrangères, durant sa déclaration dans le cadre du débat général de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, a déclaré :

« Mon gouvernement se réjouit des mesures positives qui ont été prises pour la normalisation des relations bilatérales entre la République de Cuba et les États-Unis d'Amérique. Le Suriname a une amitié de longue date avec le peuple cubain, et nous sommes d'avis que le processus actuel d'amélioration des relations permettra de renforcer la paix, la stabilité, l'unité et le développement des Amériques. Nous convenons avec la communauté internationale que la levée de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba doit être une priorité. » (A/70/PV.28, p. 18)

Le blocus imposé à Cuba et à son peuple amical depuis le début des années 60 a causé et continue de causer d'immenses difficultés à la population, sapant les efforts déployés par Cuba pour parvenir au développement durable. Il empêche le peuple cubain d'accéder aux produits de base et aux médicaments indispensables. En outre, les problèmes concernant les transactions financières réalisées en dollars américains ne se sont pas atténués. Au contraire, les dommages économiques que le blocus a infligés à Cuba sont énormes. Il est tout aussi inacceptable que des pays tiers aient à subir un blocus imposé unilatéralement à Cuba, parce qu'ils entretiennent des relations normales avec cette nation insulaire. Par ailleurs, jouir du droit à l'éducation est un élément indispensable pour parvenir au développement durable, et le peuple cubain se voit là encore spolié de ce droit fondamental par les frais élevés imposés au transport et à l'envoi de fournitures pédagogiques.

Cuba s'est toujours positionnée comme une alliée et une amie pour ses frères et sœurs du Sud. En dépit des grandes difficultés et contraintes auxquelles elle doit faire face, elle a fait la preuve de sa volonté de collaborer avec d'autres pays en développement et de leur apporter son aide lorsque des crises éclatent. Nombre d'entre nous, y compris mon propre pays, avons bénéficié et continuons de bénéficier de divers programmes de coopération avec Cuba. Il est donc décourageant de constater que, pour la vingt-quatrième fois consécutive, l'Assemblée générale a été appelée à examiner la résolution sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba

(résolution 70/5), alors même qu'il est condamné par une écrasante majorité de la communauté internationale.

La communauté internationale renouvelle son appel à respecter l'état de droit et l'importance que ce dernier revêt dans la réalisation du développement durable. Le Gouvernement surinamais est également d'avis que l'égalité souveraine, la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États et les autres normes pertinentes qui régissent les relations internationales doivent être respectées en tout temps. Nous estimons que l'heure est à présent venue de prendre la décision qui s'impose. Nous sommes convaincus que lever le blocus sera très profitable au peuple cubain. Conscient de cette réalité cruciale, le Suriname maintient sa position de longue date et a voté pour la résolution 70/5.

**M<sup>me</sup> Carrión** (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Avant toute chose, nous tenons à saluer la présence du Ministre cubain des relations extérieures, M. Bruno Rodríguez Parrilla. L'Uruguay s'associe aux déclarations prononcées au nom du Marché commun du Sud, de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et du Groupe des 77 et de la Chine (voir A/70/PV.40).

L'Uruguay a voté pour la résolution 70/5 aujourd'hui, et ce, pour les raisons suivantes : nous nous félicitons de la reprise des relations diplomatiques entre les Gouvernements de Cuba et des États-Unis, que nous considérons comme un pas en avant sur la voie d'un nouveau chapitre dans les relations entre ces deux pays. Néanmoins, les effets économiques et humanitaires du blocus, qui est toujours en place, continuent de toucher durement le peuple cubain. Nous saluons le fait que Cuba ait été retiré de la liste des États qui appuient le terrorisme, liste sur laquelle elle n'aurait jamais dû figurer.

La République orientale de l'Uruguay a dit à plusieurs reprises, et répète aujourd'hui, son opposition de front au blocus économique, commercial et

financier qui est maintenu contre Cuba et qui entrave le bien-être du peuple cubain. En effet, ce blocus, contraire aux principes de la justice et des droits de l'homme, constitue un châtement collectif du peuple cubain puisqu'il génère des pénuries, nuit gravement à l'économie cubaine et ralentit voire fait reculer son développement. En conséquence, à l'instar des années antérieures, l'Uruguay a voté pour la résolution présentée par la délégation cubaine car il considère que le blocus contre ce pays contrevient à la primauté du droit au niveau international et est contraire aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, en particulier concernant la non-ingérence, le règlement pacifique des différends et l'égalité juridique des États.

Par principe, l'Uruguay n'accepte ni ne reconnaît, dans sa législation nationale, l'application extraterritoriale de lois internes à d'autres États. Dans ce sens, nous condamnons le fait que les États-Unis d'Amérique appliquent des mesures coercitives unilatérales contre Cuba, car ces dernières constituent une forme d'oppression et sont un obstacle au dialogue et au rapprochement nécessaire entamé récemment entre les parties. Nous estimons en outre que cette situation va à l'encontre des normes qui régissent le commerce international et auxquelles les membres de l'Organisation mondiale du commerce sont tenus de se conformer. En votant pour la résolution 70/5 aujourd'hui, l'Uruguay réitère son attachement au multilatéralisme, qui est un moyen légitime de régler les différends entre les États et un moyen efficace de promouvoir la coopération internationale, les droits de l'homme, la sécurité et la compréhension entre les peuples.

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 42 de l'ordre du jour ?

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 16 h 20.*